## Province de Luxembourg VILLE de FLORENVILLE

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le Jeudi 24 novembre 2022 à 20 heures 00, à la cafétaria du centre sportif de Florenville

## **CONVOCATION** du

## CONSEIL COMMUNAL

## ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de caudidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de caudidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballotage entre les caudidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne penvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; Eu cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- Conseil communal des enfants Prestation de serment des nouveaux conseillers
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 octobre 2022
- 3. IMIO scrl Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2022 Décisions
- Sofilux Assemblée générale du 14 décembre 2022 -Décisions
- ORES Assets Assemblée générale du 15 décembre 2022
  Décisions
- Budget 2023 de Fabrique d'Eglise Sainte-Cécile -Approbation
- Redevance pour les droits d'emplacements sur les marchés - Exercice d'imposition 2023 - 2025
- 8. Octroi de chèques-commerce à l'occasion de la Saint-Nicolas et des fêtes de fin d'année
- Fixation des conditions d'engagement d'un(e) employé(e) d'administration pour le service Finances / Recettes
- Vente d'une partie d'une parcelle communale à Florenville (extension recyparc)
- 11. Adhésion à la Charte Eclairage public Décisions
- 12. Recours au Conseil d'Etat (phase IIIb) Décisions

Par le Collège,

La Directrice Générale,

La Bourgmestre,

Réjane STRUELENS

Caroline GODFRIN